

## PMU - RÈGLEMENT DU JEU "Ligue Poker Communauté "

### ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

PARI MUTUEL URBAIN (PMU), Groupement d'Intérêt Economique immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° SIREN 775 671 258, ayant son siège social 15 boulevard de Douaumont, 75017 Paris (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un tournoi de poker gratuit sans obligation d'achat du jeudi 05 février 2026 au 26 mars 2026 (date et heure de France hexagonale), (ci-après dénommé le « Jeu »).

Le Jeu est intitulé " **Ligue Poker Communauté** "

Le Jeu est accessible via l'URL du logiciel poker de PMU : <https://defis.pmu.fr/> (le « Site »)

### ARTICLE 2 : ACCES AU JEU

Le Jeu est gratuit et sans engagement. Il est ouvert à toute personne physique majeure à l'exclusion des salariés de PMU, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation, titulaire d'un compte PMU.fr, étant précisé que seul un compte PMU.fr confirmé conformément aux Conditions Générales du Compte PMU.fr permettra de bénéficier des dotations prévues. La participation est strictement nominative. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne titulaire de compte PMU.FR (le ou les « Participant(s) »). Ce Jeu n'est pas attribuable à un Participant auto-exclu, dont le Compte PMU.fr est clôturé au motif « Jeu responsable » ou dont le niveau de risque est rouge durant le Jeu. Ce Participant ne pourra pas ouvrir un autre Compte PMU.fr ni transférer sa dotation à un tiers et renonce alors à sa dotation.

Pour jouer, il est nécessaire d'avoir un accès à Internet et d'être connecté à la Communauté PMU avant d'accéder au Site, en se connectant via l'adresse <https://defis.pmu.fr/>

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement et de ses principes, le respect des Conditions Générales du Compte PMU.fr, des CGU du Site le cas échéant, et du Règlement PMU du Poker, consultable sur <https://www.pmu.fr/turf/informations-legales/>.

### ARTICLE 3 : PRINCIPES DU JEU

Pour jouer, les Participants doivent récupérer chaque semaine, un mot de passe publié le jour même du tournoi sur la page d'accueil du site <https://defis.pmu.fr/>, après s'être connecté.

Un tournoi freeroll sera proposé chaque semaine, de 20h30 à minuit (heure de France hexagonale), les jeudi, du 05 février 2026 au 26 mars 2026.

En fonction des résultats aux tournois proposés chaque semaine, un classement général est établi entre les Participants. Les points sont comptabilisés de la façon suivante : RACINE(n)/Racine(p)\*

\*(n) = le nombre de joueurs et (p) = la place obtenue

Les résultats qui serviront de base à l'établissement des classements seront ceux affichés sur le site [pmu.fr/poker](https://www.pmu.fr/poker).

### ARTICLE 4 : DOTATIONS DU JEU ET DESIGNATION DES GAGNANTS

Les dotations ne seront attribuées qu'au Participants possédant un compte PMU.fr confirmé. Si un gagnant n'a pas de compte PMU.fr confirmé lors de l'attribution de son gain, son classement ne pourra être pris en compte et il perdra le bénéfice de sa dotation, sans contestation possible.

Les Participants en tête du classement à l'issue de la période du Jeu, à savoir le 26 mars 2026 seront récompensés

comme suit :

Premier au classement : FPO La Grande Motte du 12 au 17 mai 2026 → Ticket de 600€ : (600€ = au montant de l'entrée au tournoi)

- Deuxième au classement : FPO La Grande Motte du 12 au 17 mai 2026 → Ticket de 300€ : (300€ = au montant de l'entrée au tournoi)

- Troisième au classement : 100€ de tournois

En cas de Participants ex aequo, le joueur qui a terminé l'un des tournois du leaderboard à la place la plus haute qui sera récompensé.

Les € de tournoi sont une somme non retirable, qui permet au Participant de jouer sur le site [PMU.fr/poker](http://PMU.fr/poker). La somme est fractionnable et peut être utilisée sur plusieurs paris.

La Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, les dotations offertes si les circonstances l'exigent.

Il est impératif de posséder un compte PMU et Communauté PMU afin de pouvoir bénéficier des dotations.

#### **ARTICLE 5 : ACHEMINEMENT DES LOTS**

Le pseudonyme des gagnants sera annoncé dans l'espace dédié au Jeu sur la Communauté.

Une fois ces informations reçues par PMU, les dotations seront créditées sur les comptes [PMU.fr](http://PMU.fr) des gagnants dans un délai de 7 jour ouvré. Les gagnants des deux premières places seront contactés par mail.

Toute dotation ne pouvant être octroyée par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées indiquées par les Participants, une modification de ces coordonnées, une omission de contact de PMU suite à l'annonce d'un gagnant ou pour toute autre raison, sera conservée par la Société Organisatrice et ne sera pas remise en jeu.

#### **ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Dans le cadre du Jeu, les données personnelles des Participants (informations liées au compte [PMU.fr](http://PMU.fr), à savoir le username, numéro de compte [PMU.fr](http://PMU.fr), nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone si applicable) sont recueillies par la PMU afin de permettre l'organisation du Jeu et l'attribution des récompenses aux Participants gagnants.

Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de ce Jeu et seront transmises à la société Rocketfid, prestataire hébergeur du Site, uniquement pour permettre le partage à PMU du classement des gagnants. Elles seront supprimées au plus tard 2 ans après leur collecte.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez, lorsque les conditions sont remplies, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité de vos données, de limitation du traitement, ainsi que du droit au retrait du consentement et de définir des directives sur la manière dont vous souhaitez que vos données soient traitées après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter PMU via les canaux ci-dessous :

- Via le formulaire de contact du site [www.pmu.fr](http://www.pmu.fr),
- Par courrier à l'adresse suivante : Service Client PMU TSA 19 118 - 75843 Paris CEDEX 17,
- Par courriel à l'adresse [dpo@pmu.fr](mailto:dpo@pmu.fr).

Si vous considérez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez effectuer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour en savoir plus sur la protection des données personnelles, vous pouvez consulter la politique RGPD en Annexe 1 du présent règlement.

#### **ARTICLE 7 : DEPOT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La Participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du présent règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par la Société Organisatrice.

Le règlement est disponible sur le Site et est déposé à l'Etude DESAGNEAUX-PAUTRAT, 23 bis rue de Constantinople 75008 Paris, est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

" Ligue Poker Communauté" - 15 Boulevard Douaumont – 75017 Paris (remboursement des frais d'affranchissement pour la demande du règlement ou la participation sur papier libre au tarif lent sur demande écrite obligatoirement accompagnée d'un RIB ou d'un RIP)

#### **ARTICLE 8 : LIMITATION DE RESPONSABILITE**

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :-

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
- du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du Jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce Jeu.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne sur les plateformes sociales citées ci-dessus et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu "Ligue Poker Communauté".

Le jeu d'argent et de hasard comporte une part de hasard, le gain n'est donc pas garanti.

#### **ARTICLE 9 : FRAUDES**

S'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants, la Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

La Société Organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le Jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée. La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement des différents Jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des Jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur.

De même, toute tentative d'utilisation du Jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou tout

autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Les pseudonymes et les réponses des membres doivent respecter les CGU de la communauté PMU pour être pris en compte.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent règlement. A cet égard, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications qu'elle jugera utiles en ce qui concerne l'identité, l'âge et les coordonnées de chaque participant. Toute indication apportée par un participant dans le cadre de l'inscription au Jeu qui serait incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettrait pas d'identifier ou de localiser ce participant, entraînera l'annulation de sa participation au Jeu.

#### **ARTICLE 10 : LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

PMU – 15 boulevard de Douaumont, 75017 PARIS. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

## ANNEXE 1 - POLITIQUE RGPD

### 1. Préambule

Le Pari Mutuel Urbain (ci-après « PMU » ou « Nous »), est un groupement d'intérêt économique qui commercialise des jeux et paris dans son réseau de points de vente, sur hippodrome, à distance et sur Internet.

PMU est responsable du traitement de vos données à caractère personnel (ci-après désignées « données personnelles ») et s'engage à se conformer aux réglementations en vigueur concernant la protection des données personnelles, à savoir le règlement général sur la protection des données « RGPD » n°2016/679 du 27 avril 2016 et la loi relative à l'informatique, aux fichiers et libertés modifiée du 6 janvier 1978.

### 2. Qui sommes-nous ?

#### 2.1 Le responsable de traitement

Le responsable de traitement au sens du RGPD détermine les finalités et les moyens par lesquels vos données sont traitées.

Les informations suivantes vous sont communiquées afin que vous puissiez prendre connaissance des engagements en matière de protection des données personnelles de PMU qui agit en tant que responsable de traitement pour les traitements des données personnelles évoqués dans le présent document :

PMU, immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 818 968 588, dont le siège social est sis au 15, boulevard de Douaumont - 75017 PARIS – Tel : 09.77.40.39.71 (Prix d'un appel local).

#### 2.2 Notre délégué à la protection des données personnelles

PMU a désigné un Délégué à la protection des données personnelles (« DPO »). Pour toute demande concernant la manière dont Nous traitons vos données personnelles ou concernant l'exercice de vos droits, vous pouvez Nous contacter par email à l'adresse [dpo@pmu.fr](mailto:dpo@pmu.fr) ou en envoyant un courrier à l'adresse suivante : DPO PMU - 15, boulevard de Douaumont - 75017 PARIS.

### 3. Catégories de données traitées

PMU traite les catégories suivantes dans le cadre de votre participation au jeu-concours :

- Données d'identité (nom, prénom)
- Données de contact (adresse courriel)
- Données de jeu PMU (ID client, numéro de compte, horaire de jeux, montant des transactions).

Dans ce contexte, Nous sommes amenés à collecter vos données de manière directe à savoir des informations que vous Nous communiquez directement ou indirecte (en cas de sélection automatique pour un tirage au sort).

### 4. LES FINALITÉS ET LES BASES JURIDIQUES DES TRAITEMENTS DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

La finalité du traitement opéré par PMU est de permettre l'organisation d'un jeu-concours à destination des parieurs PMU et de permettre aux gagnants du tirage au sort de recevoir leurs lots.

Pour cette finalité, PMU traite vos données personnelles sur la base de votre consentement ou de notre intérêt légitime.

PMU s'attache à ne collecter que les données qui lui sont absolument nécessaires au regard de la finalité du traitement.

Vos données personnelles sont traitées par PMU aux seules fins spécifiques pour lesquelles elles ont été collectées ou à des fins compatibles avec celles-ci. PMU garantit la confidentialité et la sécurité des informations personnelles recueillies sur ses sites et applications.

### 5. DESTINATAIRES DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées sont à destination des collaborateurs de PMU gérant l'organisation du jeu-concours. Elles sont stockées sur des serveurs situés dans l'Union européenne.

Si PMU fait appel à un prestataire pour exécuter une partie de la prestation, vous en serez informés.

### 6. SÉCURISATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Nous veillons à mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité de vos données, notamment afin de les protéger contre toute perte, destruction, altération ou modification, et accès non autorisés, de nature accidentelle ou illégale.

Si malgré toute l'attention que Nous portons à ce dispositif vous constatez des opérations suspectes concernant vos données personnelles, Nous vous demandons de contacter sans délai le service client PMU au 09 77 40 39 71 (Prix d'un appel local).

Afin de gérer toute potentielle faille de sécurité, PMU a défini une procédure de prévention, gestion et remédiation des failles de sécurité et notification des violations de données à caractère personnel, conformément aux dispositions légales et réglementaires. En cas de survenance d'une violation susceptible d'engendrer un risque élevé pour vos droits et libertés, Nous vous en informerons.

Par ailleurs, PMU demande à ses prestataires traitant des données pour son compte de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires.

## 7. LES DURÉES DE CONSERVATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Vos données personnelles traitées dans le cadre de l'organisation du jeu-concours sont conservées pour une durée strictement nécessaire à la réalisation de ce jeu-concours et seront supprimées une fois les lots remis ou au plus tard 2 ans après une durée de 2 ans.

## 8. EXERCER VOS DROITS

### 8.1 Quels sont vos droits ?

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et libertés, lorsque les conditions sont remplies, vous disposez des différents droits ci-dessous :

- droit d'information sur les données collectées, sur les finalités et les bases juridiques des traitements, sur la durée de conservation des données et sur vos droits,
- droit d'accès : droit d'obtenir des informations sur le traitement des données vous concernant ainsi qu'une copie de ces données,
- droit de rectification : droit de mettre à jour les données personnelles inexacts ou incomplètes,
- droit d'opposition : droit de s'opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à ce que des données personnelles fassent l'objet d'un traitement.
- droit à l'effacement : droit de demander l'effacement de ses données dans le respect de la réglementation,
- droit à la limitation du traitement : droit d'obtenir, dans certains cas, que les données conservées ne soient plus traitées,
- droit à la portabilité des données : droit de récupérer les données fournies et, lorsque le traitement le permet, de les transmettre à un autre responsable de traitement,
- droit de retrait du consentement à tout moment, lorsque le traitement est effectué sur la base de ce consentement,
- droit de ne pas être soumis à une décision exclusivement fondée sur un traitement automatisé,
- droit de définir des directives générales ou particulières définissant la manière dont vous souhaitez que vos données soient traitées après votre décès.

Les données du traitement de votre demande sont conservées pendant 5 ans à compter de la date de réception de votre demande d'exercice de droit.

### 8.2 Comment exercer vos droits ?

Pour exercer l'un de vos droits, vous pouvez Nous contacter :

- via l'URL : <https://www.pmu.fr/turf/contact/>
- par courrier : Service Client PMU - TSA 19118 - 75843 Paris CEDEX 17
- par courriel : [dpo@pmu.fr](mailto:dpo@pmu.fr).

Afin de justifier de votre identité, votre demande devra comporter les informations suivantes :

- Le motif précis de la demande
- Vos nom et prénom(s)

Vous devrez également y préciser l'adresse (email ou postale) à laquelle vous souhaitez recevoir la réponse.

Une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire) peut également vous être demandée si nécessaire.

Nous vous adresserons dès lors une réponse dans un délai d'un (1) mois suivant la réception de votre demande ou dans un délai de trois (3) mois si la demande est complexe.

Si vous considérez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez effectuer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL).